

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE****Séance du 27 novembre 2018 à 18 h 00****\*Compte rendu sommaire\***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Séance du mardi 27 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 8 **Absents** : 7 **Votants** : 9

**Présents** : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ.

**Absents excusés** : Jean-François SABOUL par Carlos BAPTISTA

**Absents excusés et représentés** : Jean-François SABOUL par Carlos BAPTISTA

**Absents** : Yves BOUCHET, Holger GIERSCH, Sandrine GINIER, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal**

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du 4 septembre dernier qui est approuvé à l'unanimité.

**1- Travaux d'éclairage public à Saint Georges/installation de 5 points lumineux/convention avec le SDE 04**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'éclairage public dans le cadre de projet "St Georges". Il indique que le coût prévisionnel du programme est estimé à 8 672,66 € H.T. soit 10 407,19 € TTC et propose de signer la convention de mandat avec le Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04). Il précise que la participation de la commune sera versée au SDE04 en quatre annuités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux d'éclairage public "St Georges" et autorise le maire à signer la convention de mandat avec le SDE04.

**2- Fourniture d'électricité à l'école/renouvellement du contrat**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la souscription d'un contrat de fourniture d'électricité pour le site de l'école élémentaire du Prélong. Il indique que ce contrat initial d'une durée de 3 ans, arrive à terme et qu'il y a lieu aujourd'hui de le reconduire.

Il fait remarquer que l'électricité a subi une hausse constante du prix du marché depuis la signature du dernier contrat en août 2015. Toutefois, l'offre d'EDF Collectivités fait apparaître des prix sur la fourniture et sur l'abonnement qui resteront fixes pendant toute la durée du contrat soit pour une durée de 36 mois.

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre présentée par EDF Collectivité pour un contrat de fourniture d'électricité pour l'école du Prélong et habilite son maire à signer ce document qui permettra l'entrée en vigueur du nouveau contrat à compter du 1er janvier 2019.

**3- Décisions modificatives de virement de crédits**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres des budgets principal et annexes de la commune étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

**BUDGET PRINCIPAL**

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
2051-134 logiciels	292	10222-00 FCTVA	3 914
2183-192 matériel informatique école	484		
21318-168 menuiseries club house	13 294		

2188-134 Illuminations de Noël	2 333		
21538-197 travaux éclairage publique	-12 489		
Dépenses d'investissement	3 914	Recettes d'investissement	3 914

#### BUDGET SERVICE CAMPING

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
66111 - intérêts d'emprunts	1 000		
6218 - personnel extérieur	- 1 000		
Dépenses de fonctionnement	0	Recettes de fonctionnement	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

#### 4- Rapport de la CLECT 2018/adoption

Le maire rappelle que la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instaurée par le conseil communautaire en 2017 est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) ou retournées aux communes consécutivement aux transferts et retours de compétences. La CLECT s'est réunie le 17 juillet 2018 et le 11 septembre 2018 afin de valoriser les charges qui correspondent aux compétences transférées par les communes à la CCSB, ou retournées par la CCSB aux communes au 1er janvier 2018 et courant 2018. Monsieur le maire énumère la liste de ces charges transférées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018.

#### 5- Mise à disposition du terrain de sport/convention avec le collège

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'utilisation du terrain de sport par les élèves du collège Marcel Massot. Cette mise à disposition des installations sportives se fait à titre gracieux pendant l'année scolaire sur les créneaux horaires qui leur sont réservés. Elle s'accompagne d'une convention signée par la principale du collège et le Maire. Monsieur le maire donne lecture de la convention qui définit les conditions de mise à disposition du terrain de sport au profit des élèves du collège.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention.

#### 6- Mise à disposition des locaux de l'école/convention avec Leï Cigalouns

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation chaque année du centre de loisirs. Il précise que les activités mises en place en direction des enfants de la commune et des environs nécessitent l'utilisation des locaux scolaires. Cette mise à disposition des locaux scolaires s'accompagne chaque année, d'une convention tripartite signée par le maire, la directrice de l'école et la présidente du centre de loisirs. Il propose de renouveler la convention de mise à disposition des locaux scolaires au bénéfice de l'association « Leï Cigalouns », pour l'année 2019.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention.

#### 7- Mise à disposition d'un garage communal/convention avec la CCSB

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'utilisation de locaux communaux par la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB), pour entreposer du matériel utilisé par les agents techniques, dans le cadre de leurs interventions dans les communes du territoire de La Motte du Caire-Turriers. Il informe les conseillers qu'il a été sollicité par la CCSB pour une mise à disposition partielle du local situé chemin du Saignon. Il propose de mettre en place une convention de mise à disposition afin de fixer les modalités d'occupation de ce local. Monsieur le maire donne lecture de la convention qui définit les conditions de mise à disposition du local au profit des agents techniques de la CCSB en précisant qu'elle est conclue pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020. Le montant du loyer mensuel est proposé à 100 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention.

### **8- Fermage communal/renouvellement**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le bail rural signé avec les époux Jourdan pour la location de terres et de bâtiments à usage agricole aux lieudits le Bas Plan et la Mauvaise. Il indique que ce fermage arrive à terme le 31 décembre 2018. Il propose de le reconduire pour une nouvelle période de neuf ans en intégrant la totalité des terres proposées dans le bail initial et son avenant. Il rappelle le prix annuel du fermage qui a été fixé à 2 144.45 €. Il indique qu'une clause de révision du fermage sera ajoutée au nouveau bail. L'actualisation se fera selon le dernier indice annuel constaté par arrêté ministériel relevant de la région naturelle agricole du Sisteronais.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler le bail rural conclu avec les époux Jourdan Jean-Yves et Maguy, pour l'ensemble des parcelles sises au lieudit Le Bas Plan et La Mauvaise, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2027.

### **9- Opération "vivre culture"/bilan 2018/projet 2019**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation de spectacles dans le pays de La Motte Turriers dans le cadre de l'opération "vivre culture" avec le soutien de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, de la Caisse des dépôts, du conseil départemental des Alpes de Haute Provence et des communes du territoire. Il donne lecture du bilan 2018 de "vivre culture dans les Hautes Terres de Provence®" présenté par l'office intercommunal du tourisme qui, fait apparaître un parfait équilibre financier et une hausse de fréquentation du public. Il précise qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune cette année. Il propose de reconduire l'opération en 2019 en précisant que chaque commune qui accueille un spectacle s'engage à la prise en charge d'un éventuel déficit. Il indique que le choix du spectacle ainsi que sa date se fera de manière collégiale avec l'office du tourisme. Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à la prise en charge d'un éventuel déficit en ce qui concerne le spectacle qui se déroulera sur la commune de La Motte du Caire en 2019.

### **10- Subventions aux associations (marché de Noël, association sportive du collège)**

Monsieur le maire présente les dernières demandes de subvention pour l'exercice 2018 :

- d'une part, au bénéfice de l'association sportive du collège Marcel Massot pour permettre la poursuite des activités et des sorties en direction des élèves.
- d'autre part, au profit de l'ensemble des associations partenaires pour l'organisation du marché de Noël 2018. Il précise, qu'en l'occurrence, la subvention devra être versée au FRJEP (foyer rural de la commune), porteur de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association sportive du collège Marcel Massot.
- alloue une subvention de 1 000 € au FRJEP et autres associations partenaires, pour l'organisation du marché de Noël 2018.

### **11- Informations diverses**

Vacance d'un appartement communal : le logement occupé par Christine GOZZERINO sera disponible à compter du 01/12/2018.

Monsieur le maire donne lecture des remerciements de la ligue contre le cancer pour le soutien de la commune à la manifestation du mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 20 décembre 2018

**Le Maire,**  
Patrick MASSOT



